

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mercredi, 8 février 2017, de 19 h à 21 h
Bibliothèque Saint-Denys-Garneau
10, rue des Étudiants

Présences :

Mme Geneviève Biron	Mme Marie-Ève Magnan
Mme Anne Bourdages	Mme Geneviève Marquis
Mme Marie-Hélène D'Astous	M. Mathieu Ouellet
Mme Sophie Dionne	Mme Anik Pépin
M. Yves J. Grenier, représentant de la communauté	M. Tommy Plourde
Mme Julie Guilbeault, présidente	Mme Lise Rivard, représentante de la communauté
Mme Marie-Hélène Lavoie	Mme Sylvie Rousseau

Absences :

Mme Annie Chénard	Mme Vickie Thibault
-------------------	---------------------

Direction :

Mme Catherine Bégin

01— Mot de bienvenue et vérification du quorum

Mme Bégin et Mme Guilbeault souhaitent la bienvenue à tous.

02— Questions du public

Aucune question du public.

03— Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Guilbeault fait la lecture de l'ordre du jour. Aucun point n'est ajouté.

Il est proposé par Mme Rousseau appuyée par Mme Pépin d'adopter l'ordre du jour sans modification

Adoptée à l'unanimité
CÉ2017/02/27

04— Lecture et acceptation du procès-verbal du C.É. du 30 novembre 2016

Étant donné que plusieurs modifications sont proposées par Mme Guilbeault, l'adoption du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2016 est reportée lors de la prochaine rencontre.

05— Suivis au procès-verbal du C.É. du 30 novembre 2016

Mme Bégin mentionne que des tirelires pour Leucan seront disponibles lors des grands événements de l'école.

Mmes Bégin et Guilbeault font le suivi de la conférence du 1^{er} février 2017 sur les devoirs et les leçons. Celle-ci était organisée par le comité de parents. Cette rencontre a obtenu un grand succès. La présentation PowerPoint est disponible sur le site du comité de parents. De plus, des capsules vidéo sont également disponibles sur YouTube. Il est proposé de mettre en lien ces capsules sur la page Facebook de l'école. Il est demandé de vérifier quels seraient les coûts pour que cette conférence soit offerte dans notre milieu. Il est également proposé de vérifier la possibilité d'une webdiffusion afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'accéder au contenu de cette présentation.

Un suivi sera fait par Mme Guilbeault sur le Google groupes du comité de parent lors du point comité de parents au présent ordre du jour.

06— Temps alloué aux spécialités du primaire 2017-18

Mme Bégin explique le document présentant le temps alloué à chacune des spécialités pour les élèves du primaire. Le statu quo est proposé pour l'année scolaire 2017-2018 par l'équipe-école.

Un membre s'interroge sur le choix des élèves dans les groupes de 6^e année. Mme Bégin précise que tous les élèves vivent un parcours semblable c'est-à-dire un tiers de l'année en anglais intensif et les deux tiers restants sont alloués aux autres matières.

Une autre question est soulevée concernant le nombre d'heures en éducation physique. Mme Bégin précise que le Ministère recommande au minimum quatre heures d'éducation physique par cycle de dix jours. Le choix de mettre un plus grand nombre d'heures dans cette matière reflète la volonté du milieu de permettre aux élèves de bouger davantage.

Il est proposé par Mme Bourdages et appuyée par Mme D'Astous d'approuver la proposition du temps alloué aux spécialités du primaire présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité
CÉ2017/02/28

07— Critères de sélection du directeur

Mme Bégin explique le contenu du document *Les critères de sélection du directeur*. Elle précise que le conseil d'établissement peut écrire, à sa discrétion, une lettre afin d'émettre des commentaires sur le type de direction recherchée pour leur milieu.

Des membres questionnent Mme Bégin sur le processus d'affectation des directions. Cette dernière précise que le candidat désirant obtenir un poste doit avoir été enseignant (au moins cinq ans pour un directeur adjoint et dix ans pour être directeur) et il doit avoir un diplôme de deuxième cycle en administration scolaire.

Un membre demande s'il existe un critère de stabilité dans le choix des directions d'école. Mme Bégin précise que la commission scolaire cherche à conserver une stabilité dans les milieux, mais qu'il n'existe pas de règles écrites sur le sujet. La commission scolaire consulte les directions d'école afin de connaître leurs desiderata et elle analyse les besoins des milieux avant l'attribution des mandats.

08— Document d'information sur les règles d'utilisation du service de garde

Mme Guilbeault présente le document qui est semblable à celui de l'année dernière. Les seules modifications concernent les montants à payer, en raison des modifications des tarifs imposés par le Ministère.

Un membre questionne la direction sur les frais d'ouverture de dossier facturés en début d'année et sur la pertinence de la fermeture annuelle.

Un membre demande ce qui se produit avec les comptes en souffrance. Ces dossiers ne sont pas fermés tant et aussi longtemps que l'état de compte n'est pas à 0. De plus, il est précisé dans le document d'information que le paiement complet doit être effectué sans quoi l'enfant pourrait ne plus être accepté au service de garde lors de l'année scolaire suivante.

Un autre membre souligne que la mise en forme du texte peut parfois rendre la lecture contraignante. Le ton serait à revoir afin de rendre le message plus constructif. Mme Bégin reçoit le commentaire et elle fera les suivis nécessaires dans la présentation.

Il est proposé par Mme Rousseau et appuyée par Mme Dionne d'approuver le document présenté concernant les règles d'utilisation au service de garde.

Adoptée à l'unanimité
CÉ2017/02/29

09— Activité de financement

Mme Guilbeault présente la lettre expliquant l'activité de financement de la classe de 5^e année de Mélanie Cormier. Les membres du conseil d'établissement mentionnent que l'initiative est très positive et l'accueillent favorablement.

Mme Guilbeault mentionne qu'il serait important de préciser à quel organisme du CHUL sera remise la partie des profits qui sera dédiée aux enfants malades.

Il est proposé par Mme Pépin et appuyée par Mme Marquis d'accepter la tenue de l'activité de financement proposée.

Adoptée à l'unanimité
CÉ2017/02/30

10— Publicités dans les sacs d'école

Mme Guilbeault mentionne que la Loi sur la protection du consommateur interdit la publicité à but commercial destinée aux enfants âgés de moins de 13 ans. Il existe un guide produit par l'Office de protection du consommateur qui balise la publicité destinée aux enfants.

Mme Bégin présente un document de la commission scolaire qui précise les balises de ce qui serait acceptable de diffuser via les sacs d'école.

Des discussions ont lieu sur le volume de publicité (quantité et fréquence des envois) et sur les moyens de diffusion utilisés pour transmettre ces publicités (par le sac de l'enfant, par l'infoparent, par courriel direct, par la page Facebook de l'école ou autre).

Il est suggéré de faire confiance à la direction de l'école et de la laisser gérer la publicité envoyée par l'école pourvu que l'activité concerne la communauté, les partenaires de l'école, et que les activités soient pilotées par des organismes à but non lucratif.

Il est également suggéré de laisser à la direction la décision de déterminer quel est le meilleur média à utiliser pour rejoindre les parents. Il est proposé d'éviter, dans la mesure du possible, les courriels directs envoyés aux parents et de favoriser la publicité dans les dernières pages de l'infoparent.

Mme Bourdages propose de conserver le statu quo sur la situation actuelle. M. Renaud appuyé cette proposition et demande le vote.

Résultat du vote : 8 pour, 0 contre, 3 absentions

Adoptée à la majorité
CÉ2017/02/31

11— Club optimiste

Le représentant de la communauté qui souhaite établir un Club optimiste à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier étant absent, le point est reporté.

Informations

12— Nouvelle mesure MEES 30170

Mme Bégin présente la nouvelle mesure 30170 (*l'Initiative des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire*). Cette mesure vise à stimuler les initiatives locales en créant de nouvelles marges de manœuvre pour les établissements scolaires. Ces dépenses doivent être effectuées selon les critères ciblés par le MEES.

Le montant octroyé à l'école est 12 684 \$. Les champs de dépenses ont été déterminés par la direction, mais une reddition de comptes doit se faire au conseil d'établissement. Mme Bégin mentionne que les besoins en orthopédagogie et en orthophonie au préscolaire ont été ciblés. Étant donné que des montants étaient déjà prévus pour ces services à partir du budget école, Mme Bégin précise que l'argent initialement prévu pour ces besoins sera utilisé pour répondre aux besoins en éducation spécialisée (T.E.S). Mme Bégin explique également que la somme reçue par cette mesure sera donc utilisée pour poursuivre le service qui devait normalement se terminer au mois de janvier.

13— Mot de la présidence

Aucun mot de la présidente.

14— Mot du représentant au comité de parents

Un document est distribué sur la procédure à suivre pour s'inscrire au Google Groupes du comité de parents. Mme Guilbeault explique que le document du comité de parents sera diffusé par le Google Groupes. Il est proposé de diffuser l'information afin que le lien soit accessible pour tous les parents.

15— Mot de l'O.P.P.

L'OPP continue d'amasser des fonds afin de renouveler ses casques de hockey. Il est toujours possible de laisser les coupons de consignes de canettes et de bouteilles en plastique dans une enveloppe à la courtoisie du IGA. À ce jour, l'argent accumulé a permis d'acheter deux nouveaux casques.

Une rencontre aura lieu prochainement pour parler du marché aux puces.

En ce qui concerne le souper spaghetti, il aura lieu le 7 avril 2017. Le comité poursuit son travail sur cette soirée dont la thématique *glamour* a été choisie.

La soirée disco sera reportée au 31 mars 2017 afin de coïncider avec la journée du poisson d'avril.

16— Mot de la direction

Mme Bégin mentionne que le projet de loi 105 modifiant la Loi sur l'instruction publique (LIP) a été adopté. Certaines modifications concernent directement le conseil d'établissement. Il sera maintenant possible d'élire des parents substitués lors de l'assemblée générale de septembre.

De plus, le plan de réussite et le projet éducatif seront fusionnés. La nouvelle structure du projet éducatif présentera les objectifs poursuivis par l'école et ils devront être soumis au C.É. Les moyens seront proposés par les enseignants et approuvés par la direction de l'établissement.

Puisque le projet éducatif de l'école doit être cohérent avec le *plan d'engagement vers la réussite* de la commission scolaire (anciennement appelé planification stratégique), il n'y aura pas de révision complète du projet éducatif avant juin 2018, car la commission scolaire doit préalablement produire le plan d'engagement. Néanmoins, les suivis appropriés auront lieu dans les délais prescrits.

17— Mot des membres de la communauté

Mme Rivard mentionne que le nouvel équipement de ski de fond au 2^e cycle est très apprécié et que les activités se déroulent très bien avec les élèves de l'école Jacques-Cartier.

M Grenier nous explique les nouveautés et suivis de dossiers du côté de la ville :

- Jeux d'eau : quelques retards actuellement. Le projet devrait être confirmé à mi-mars et être opérationnel vers la fin juin.
- Camps de jour : statu quo pour les offres actuelles soient le Domaine Notre-Dame, le Club nautique et le Club du Lac St-Joseph.
- Profil de compétences des directions d'établissement : M. Grenier salue le travail fait par les directions de l'école des dernières années. Il apprécie le côté humain de M. Kino, Mme Vickie et Mme Catherine

18— Autre(s) sujet(s)

Aucun autre sujet.

La levée de l'assemblée à 20 h 58 est proposée par Mme Rousseau et appuyée par Mme Marquis.

Adoptée à l'unanimité
CÉ2017/02/32

Julie Guilbeault
Présidente

Tommy Plourde
Secrétaire intérimaire